

Tarifs 2012 :

Cotisation : 70 euros

Option « bulletin de salaire » :

- Pour le 1er salarié : 125 euros
- A partir du 2e salarié : 70 euros

**TARIF PREFERENTIEL POUR
LA 1ère ANNEE D'ADHESION.**

Vous pouvez retrouver toutes ses informations et l'actualité d'EA61 sur notre site internet, vous y trouverez également des offres et demandes d'emplois, des informations sur la législation, des liens vers nos partenaires.

Organisme de formation agréé :

EA61 vous propose des formations à l'intention des bénévoles et salariés.



*Nous vous déchargeons de la
gestion administrative de
vos salariés.*

EMPLOI ASSOCIATIF 61
Maison Départementale des
Sports
61 bis avenue de Basingstoke
61000 ALENCON

Tél : 02.33.80.27.52

EMPLOI ASSOCIATIF 61

Maison Départementale des Sports
61 bis avenue de Basingstoke
61000 ALENCON

Téléphone : 02.33.80.27.52

Mail : ea61@wanadoo.fr

Site internet : <http://ea61.asso-web.com/>

n° Siret : 412 135 881 000 24

Emploi Associatif :

Qu'est ce que c'est !?

L'association Profession Sport du département est tiers de confiance de l'URSSAF de l'Orne.

A quoi ça sert?!

A vous décharger de la gestion administrative de vos salariés.

- ♦ D'abord Lors de l'embauche de votre ou de vos salariés.
- ♦ Puis dans la gestion de la paie de ces derniers.
- ♦ Et en cas de rupture ou de fin de contrat de travail

♦ **Lors de l'embauche** , nous effectuons la Déclaration Unique d'Embauche (DUE) auprès de l'URSSAF de l'Orne. De plus, nous vous proposons des modèles de contrat de travail ou le rédigerons pour vous.

♦ **Pour la gestion de la paie**, nous établissons les bulletins de salaires de tous vos salariés ainsi que les bordereaux de cotisations sociales telles que :

- l'URSSAF + POLE EMPLOI
- La retraite Complémentaire
- la Prévoyance
- la Formation Professionnelle
- les Impôts

Nous les transmettons aux organismes pour chaque trimestre et gérons aussi la Déclaration Annuelle de Déclaration Sociale (DADS)

♦ **En cas de fin ou de rupture du contrat de travail**, nous établissons le certificat de travail, l'attestation POLE EMPLOI, le reçu solde de tout compte.



Nous avons un rôle de conseil lors de la mise en place ou durant l'application de votre Convention Collective notamment concernant les obligations conventionnelles touchant votre salarié.